

Communiqué de presse du 15 JUIN 2016

Le Haut Conseil à l'Égalité appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une éducation à la sexualité à la hauteur des besoins des jeunes

Le 15 juin, le Haut Conseil à l'Égalité a remis à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM, et à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence ROSSIGNOL, son rapport relatif à *l'Éducation à la sexualité* : « *répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes* ».

Depuis les années 2000, les chiffres sur l'entrée des jeunes dans la vie amoureuse et sexuelle sont stables : le premier baiser survient en moyenne à 14 ans tandis qu'à 17 ans, la moitié des adolescents – filles comme garçons - a déjà eu un rapport sexuel. Si des progrès ont été faits en matière d'accès à la contraception et d'usage du préservatif lors des premiers rapports, **les choses évoluent peu en matière de stéréotypes sexistes, notamment sur les questions liées à la sexualité**. En effet, malgré une émancipation sexuelle certaine des femmes depuis la diffusion et le remboursement de la pilule, la sexualité continue d'être un domaine empreint d'inégalités et d'idées reçues sur ce que serait ou ne serait pas une sexualité féminine et une sexualité masculine.

Or, ces idées reçues ont des conséquences dramatiques en matière de violences sexistes : 7,5% des filles déclarent avoir été victimes, à l'école, de voyeurisme, de caresses ou de baisers forcés et une jeune femme sur dix de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie. **Ces violences sexistes trouvent un écho démultiplié par la viralité des réseaux sociaux, devenus une cour de récréation virtuelle : 1 collégienne sur 5 a été victime de cyberviolence.**

Face à ces constats, le Haut Conseil à l'Égalité pointe une éducation à la sexualité qui reste parcellaire et inégale selon les territoires, en dépit de l'obligation annuelle de 3 séances du CP à la Terminale prévue par la loi du 4 juillet 2001. Lorsqu'elle est mise en œuvre, cette information reste encore trop souvent restreinte à des questions d'ordre anatomique et biologique.

Or, confronté.e.s à la difficulté de la société française à parler sereinement de leurs préoccupations, et face au manque de sources d'informations fiables et identifiées, **les jeunes peuvent être amené.e.s à se tourner vers des contenus erronés,**

moralisateurs voire sexistes, que ce soit sur internet ou dans des émissions de libre antenne.

Faisant le constat que l'adolescence est un moment révélateur des inégalités filles-garçons et des discriminations homophobes, le Haut Conseil à l'Egalité considère urgent de généraliser l'éducation à la sexualité, partie prenante de la construction des jeunes en tant que citoyen.ne responsable. L'Ecole a une obligation légale en matière d'éducation à la sexualité, mais elle ne peut pas tout seule. L'éducation à la sexualité est donc aussi l'affaire des médias, des familles, des jeunes eux-mêmes, mais aussi celle des clubs sportifs, des missions locales ... et de tous les autres lieux de socialisation des jeunes.

Dans son rapport remis ce jour, le HCE préconise une prise de conscience de la société et un plan d'actions interministériel en faveur de l'éducation à la sexualité articulé autour de 30 recommandations et 4 grandes priorités :

1. Mieux connaître et reconnaître la sexualité des jeunes
2. Renforcer de manière ambitieuse la politique interministérielle d'éducation à la sexualité
3. Organiser, financer, évaluer et renforcer la visibilité de l'action de l'Education nationale en matière d'éducation à la sexualité
4. Responsabiliser les autres espaces clés de socialisation des jeunes hors-école pour prendre en compte leur parcours de vie.